

Le 15 décembre 2023

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le vendredi 15 décembre 2023, à 18 h 30, à l'église située au 1845, chemin du Village, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Eugénie Auger, Line Légaré, Meighen Vaillancourt-Campeau, Bryan Dunaj et Daniel Millette. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Le conseiller Derek Dagenais-Guy a motivé son absence.

Monsieur Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

1.MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, monsieur le maire, Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée ordinaire à 18 h 30.

Résolution
2023-12-329-2
Acceptation de
l'ordre du jour

2.ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère: Line Légaré

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

3.ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution
2023-12-330-2
Acceptation du
Procès-verbal
séance
ordinaire du
2023-11-17

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une modification au point 9c) du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2023 est nécessaire afin de corriger une erreur qui appert de façon évidente à la simple lecture dans la résolution no 2023-11-321, et ce, conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec* avec comme correction le numéro de lot qui doit se lire dans le titre de la résolution : 2 827 289.

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte le procès-verbal du 17 novembre 2023, avec la correction, au point 9c), du numéro du lot pour 2 827 289 dans le titre de la résolution no 2023-11-321.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

Résolution
2023-12-331-2
Acceptation du
procès-verbal
du 6 décembre
2023

3b) Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2023

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère : Meighen Vaillancourt-Campeau

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2023 soit accepté tel que présenté.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

4.RAPPORT DU MAIRE

Bienvenue à tous,

Permettez-moi de vous présenter les membres du conseil qui sont ici ce soir :
District n° 1/Meighen Vaillancourt-Campeau, n° 3/Line Légaré, n° 4/Daniel Millette, n° 5/Eugénie Auger et le n° 6/Bryan Dunaj.

Je souligne aussi la présence du directeur général, monsieur Stéphane LaBarre.

Fonctionnement période de questions règlement 905

La période de questions est consacrée seulement aux questions et non aux opinions :

ARTICLE 29 : DURÉE

La période de questions n'excède pas vingt (20) minutes.
Avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents, une période de questions peut être prolongée.

ARTICLE 30 : SUIVI DES QUESTIONS

Toutes les questions sont adressées au maire
Le président du Conseil pourra mettre fin à la période de questions en tout temps lorsqu'il en jugera à propos.

ARTICLE 32 : ADMISSIBILITÉ DES QUESTIONS

Poser une seule question;
Éviter les préambules et se concentrer sur l'essentiel de la question;
La période de questions ne doit donner lieu à aucun débat. Elle doit se dérouler dans le respect des convenances et des politesses.

Veillez prendre note que les permis en ligne pour le service de l'urbanisme sont maintenant disponibles sur le site web de la municipalité.

Commerces locaux :

Depuis peu, nous avons sur notre territoire le Pic Café sur le chemin du village qui est opéré par Ressources Communautaires Saint-Adolphe. Je vous suggère d'y faire un arrêt et de les encourager, tout en remerciant les nombreux bénévoles qui aident au fonctionnement.

Par la même occasion, je vous invite à supporter tous nos commerces locaux

Claude Charbonneau, maire

5. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

Résolution
2023-12-332-2
Acceptation
des comptes
réguliers et des
fonds de
dépenses en
immobilisations

5a) Acceptation des comptes réguliers (FAG) et des fonds de dépenses en immobilisations (FDI)

Il est proposé par le conseiller : Daniel Milette

QUE le registre des chèques aux différents fonds de la Municipalité incluant le fonds de dépenses en immobilisations ainsi que le fonds de roulement et le fonds de parcs et terrains de jeux (FAG), (FDI), (FR) et (FPTJ) émis le 1er décembre 2023, au montant de 1 270 583,59 \$ soit approuvé.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer au fonds de dépenses en immobilisations ainsi que le fonds de parcs et terrains de jeux (FAG), (FDI) et (FPTJ), émise le 6 décembre 2023, au montant de 772 961,04 \$ soit approuvée et que le greffier-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration général (FAG) et le fonds de dépenses en immobilisations (FDI) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Stéphane LaBarre, Directeur général et greffier-trésorier

Le 15 décembre 2023

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution
2023-12-332
Cession de bout
de rue lot
4 124 754

6a) Cession partielle du lot 4 124 754

ATTENDU QUE le Conseil souhaite se départir d'une partie du lot 4 124 754 inutilisable pour les besoins de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire demeurer propriétaire d'une superficie approximative de 280m² pour en faire un dépôt à neige;

ATTENDU QUE la superficie résiduelle du lot 4 124 754 est contigüe aux lots 4 124 749, 4 124 751 et 4 124 756;

ATTENDU QUE le lot 4 124 754 est cédé pour un montant d'un dollar (1 \$);

Il est proposé par le conseiller : Bryan Dunaj

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la cession d'une partie du lot 4 124 754 pour la somme d'un dollar (1 \$);

QUE tous les frais d'arpenteur et les frais afférents à la conclusion de cette transaction soient aux frais du cessionnaire;

QUE le cessionnaire regroupe les lots 4 124 749, 4 124 751, 4 124 754 et 4 124 756 en un seul cadastre dans un délai de 6 mois après la signature chez le notaire;

QUE la Municipalité demeure propriétaire d'environ 280m carrés du lot 4 124 754 contigu au chemin Airoidi afin d'en faire un dépôt à neige;

ET QUE le maire et le directeur général, ou en leur absence le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation complète de cette cession.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

Avis de motion
Règl. 926,
taxation 2024

6b) Avis de motion du règlement no 926 décrétant l'imposition de taux de taxation pour l'année 2024

Avis de motion est donné par la conseillère Meighen Vaillancourt-Campeau qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no 926 décrétant l'imposition de taux de taxation pour l'année 2024, sera adopté.

Dépôt du projet
de règlement
926, taxation
2024

6c) Dépôt du projet de règlement no 926 décrétant l'imposition de taux de taxation pour l'année 2024

Monsieur le maire, Claude Charbonneau, dépose et procède à une explication sommaire du projet de règlement no 926 décrétant l'imposition de taux de taxation pour l'année 2024.

Résolution
2023-12-334
Appui aux
municipalités
Barkmere et
Montcalm

6d) Appui aux municipalités de Barkmere et de Montcalm

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire apporter son appui pour la création d'une aire protégée sur le territoire des municipalités de Barkmere et Montcalm. La protection du territoire public à l'est du lac des Écorces est essentielle pour préserver les ressources hydrologiques du lac et de son bassin versant.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du document explicatif du projet d'aire protégée mis de l'avant par les municipalités de Barkmere et Montcalm en collaboration avec Éco-Corridor Laurentien;

ATTENDU QUE ce projet permettra de consolider des noyaux de conservation en raison de sa proximité avec la réserve écologique Jack Rabbit et la forêt ancienne Baie Silver;

ATTENDU QUE ce projet vise aussi à protéger les principaux affluents du lac des Écorces, un vaste complexe de milieux humides et hydriques, y compris des ruisseaux permanents à l'est de la Baie Silver;

ATTENDU QUE ce projet contribuera à consolider la connectivité régionale en s'inscrivant dans l'éco-corridor Oka-Tremblant et en étant situé à la confluence de trois zones importantes pour la connectivité dans le sud du Québec;

ATTENDU QUE la mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour la protection de ce secteur témoigne de l'importance de préserver ces milieux naturels pour la population locale.

Il est proposé par la conseillère :

Line Légaré

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard appuie le projet de création d'une aire protégée dans le secteur est du lac des Écorces sur les territoires des municipalités de Barkmere et Montcalm.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

Résolution
2023-12-335
Réaffectation
budgétaire août
à décembre
2023

6e) Réaffectation budgétaire d'août à décembre 2023

ATTENDU QUE les articles 961.1 et 1066.1 du Code municipal du Québec permettent au conseil municipal de déléguer à certains fonctionnaires de la Municipalité, le pouvoir d'autoriser certaines dépenses;

ATTENDU QUE le règlement no 803-2 de la Municipalité, établissant les règles applicables en ce qui a trait à l'administration des finances, de la délégation du pouvoir de dépenser, prévoit aux articles 6, 7 et 9, que la directrice des finances soit autorisée à effectuer des transferts de crédits budgétaires à l'intérieur de son service pour en assurer un bon fonctionnement;

ATTENDU QU'à la suite des réaménagements budgétaires, le directeur général ou la directrice des finances soumet un rapport au conseil municipal pour les informer;

ATTENDU la liste des réaménagements budgétaire du 1^{er} août au 5 décembre 2023 qui se retrouve en annexe A;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la directrice des finances à amender le budget original 2023 selon la liste des réaménagements budgétaires indiqués en annexe A.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

Résolution
2023-12-336
Acquisition
église et terrain

6f) Proposition acquisition des lots 3 958 072 et 3 958 265

ATTENDU QUE l'église de Saint-Adolphe-d'Howard constitue un repère distinctif et urbanistique important pour le noyau du village;

ATTENDU QUE ce lieu de rassemblement communautaire mérite d'être conservé, et ce, au bénéfice de l'ensemble des contribuables de Saint-Adolphe-d'Howard;

ATTENDU QUE la prise de possession des lots 3 958 072 et 3 958 265 inclut la prise de possession des 2 bâtiments qui s'y retrouvent soit l'église et le presbytère;

ATTENDU QUE l'acquisition de ces deux bâtiments s'inscrit dans un plan de mise en valeur du patrimoine bâti et nécessite un investissement majeur pour lui attribuer une nouvelle vocation communautaire, et ce dans le respect de ses origines religieuses;

ATTENDU QUE les parties désirent se prévaloir des dispositions de la *Loi sur la laïcité de l'État* adoptée le 16 juin 2019 par l'Assemblée nationale du Québec, laquelle repose sur les principes suivants :

1. La séparation de l'État et des religions ;
2. La neutralité religieuse de l'État ;
3. L'égalité de tous les citoyens et citoyennes ;
4. La liberté de conscience et la liberté de religion.

ATTENDU QUE la Municipalité désire conclure un protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Saint-Adolphe.

Il est proposé par la conseillère : Line Légaré

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le maire et le directeur général, ou en leur absence le maire suppléant ou la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente, ainsi que tous documents nécessaires afin que la Municipalité se porte acquéreur des dit lots

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

3. Hélène St-Jean

Commis paie – Ressources humaines
Temps partiel, 4 jours par semaine
Salaire classe 6 échelon 2 selon la convention collective des cols blancs
Embauche : 8 janvier 2024

4. Caroline Gignac

Commis perception et taxation
Permanent, temps plein
Salaire classe 6 échelon 1 selon la convention collective des cols blancs
Embauche : 15 décembre 2023

7. TRAVAUX PUBLICS

7a) Reddition de comptes TECQ 2019-2024

Résolution
2023-12-339
Reddition
comptes TECQ
2019-2024

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par la conseillère : Meighen Vaillancourt-Campeau

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 4 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

8.ENVIRONNEMENT

Résolution
2023-12-340
Renouvellement
membres CCE

8a) Renouvellement du mandat de certains membres du CCE

ATTENDU QUE la Municipalité doit renouveler le mandat de certains membres du Comité consultatif en environnement dont le mandat est échu ;

ATTENDU QUE le Règlement no 855 balise les règles de fonctionnement du CCE de la Municipalité ;

Il est proposé par la conseillère :

Line Légaré

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le renouvellement des mandats de madame Johanne Beaulieu, madame Diane Brien, monsieur Nicolas Boullé, monsieur Serge Roberge et monsieur Jean-Marc Vézeau à titre de membres du Comité consultatif en environnement, pour une période de deux (2) ans, à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

9.URBANISME

Dépôt des
tableaux
comparatifs
novembre 2023

9a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et de l'environnement pour novembre 2023

Le conseiller Daniel Millette dépose devant le conseil municipal le rapport comparatif par regroupement de types de permis pour le mois de novembre 2023.

Résolution
2023-12-341
DDM 2023-
0164
Lot 4 125 646

9b) Demande de dérogation mineure no 2023-0164, 21, chemin de la Charmille, lot 4 125 646

ATTENDU QUE la question est posée par le président de la séance aux propriétaires du voisinage immédiat du lot concerné ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure no 2023-0164 vise à permettre l'agrandissement de la résidence à une distance d'au moins 5,19 mètres de la ligne arrière, 21, chemin de la Charmille, lot 4 125 646 ;

ATTENDU QUE la grille des usages et des normes de la zone H-061 du règlement de zonage no 634 prescrit : « *une marge arrière d'au moins 10 mètres pour la résidence* » ;

ATTENDU QUE les plans et documents déposés : plan projet d'implantation préparé le 19 octobre 2023 par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, minute no 7789 ; certificat de localisation préparé le 19 octobre 2023 par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, minute no 7791 ; plans des élévations en couleurs préparés le 17 juillet 2023 par Ann Prud'homme, designer en architecture et lettre explicative préparée le 7 novembre 2023 par le propriétaire ;

ATTENDU QUE la résidence a fait l'objet d'un permis de construction no 1019 délivré le 12 novembre 1997 et d'un permis d'installation septique no 2004-00418 délivré le 14 juin 2004 pour une résidence de 2 chambres à coucher ;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour permettre l'agrandissement de la résidence ;

ATTENDU QUE les conditions requises pour qu'une dérogation mineure soit accordée sont respectées ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents ont pris connaissance des documents et plans soumis.

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2023-0164 suivant la condition ci-après :

- 1- Obtenir le permis d'agrandissement conformément aux règlements applicables dans un délai de 24 mois de l'adoption de la présente résolution, sans quoi, cette résolution deviendra nulle et non avenue.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

Résolution
2023-12-342
Constitution
comité de
démolition
immeubles

9c) Constitution d'un comité de démolition d'immeubles construits avant 1940

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} avril 2023, toutes les municipalités du Québec doivent avoir adopté un règlement de démolition ayant pour but de protéger le patrimoine immobilier construit avant 1940 sur leurs territoires respectifs, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et au *projet de Loi 69 modifiant la Loi sur le patrimoine culturel*, sanctionné le 1^{er} avril 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité a adopté le 29 mars 2023 son règlement no 913 relatif à la démolition d'immeubles érigés en 1940 ou avant 1940 ;

ATTENDU QU'en vertu de ce règlement, le conseil municipal a l'obligation de constituer un Comité de démolition, à caractère décisionnel, composé des membres du conseil municipal ; ce comité a pour fonction d'autoriser des demandes de démolition et il peut à tout moment consulter le comité consultatif d'urbanisme pour l'aider à prendre des décisions en cette matière ;

ATTENDU QU'au règlement no 913, le quorum requis pour tenir une séance du comité de démolition est établi à quatre (4) membres du conseil municipal et doit avoir une durée d'au plus un (1) an, renouvelable par résolution du Conseil ;

ATTENDU QUE les décisions du comité de démolition doivent être annoncées, en séance publique du Comité de démolition ;

ATTENDU QUE chaque séance du comité de démolition doit être précédée de l'affichage d'un avis public sur l'immeuble et publié aux endroits désignés, en indiquant le jour, l'heure, l'endroit et l'objet de la séance du Comité de démolition ;

ATTENDU QUE toute personne intéressée par une demande de démolition peut s'opposer par écrit, dans les dix (10) jours de la date de publication de l'avis public ; cette opposition doit cependant être motivée et transmise au greffier-trésorier de la municipalité ;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte de constituer son comité de démolition, composé de tous les membres du conseil municipal ; leur mandat est d'une durée d'un an et est renouvelable que par résolution du conseil municipal ;

QUE la présente résolution soit transmise au service d'urbanisme et d'environnement dans le cadre de l'application du règlement no 913.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

Résolution
2023-12-343
Renouv.
Contrat service
BC2

9d) Renouvellement du contrat de service de BC2

ATTENDU QUE ce contrat de services professionnels a pour but de répondre aux besoins d'efficacité du service d'urbanisme et d'environnement et de combler un manque de personnel dans ce service ;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde une nouvelle banque d'heures de travail de trois cents (300) heures, au contrat de services professionnels, entre la Municipalité et le Groupe Conseil BC2 ;

QUE le Conseil autorise le directeur général ou en son absence, la directrice générale adjointe à signer les contrats nécessaires au dossier;

QUE les deux parties peuvent mettre fin au présent contrat de services professionnels en tout temps, sans pénalité de part et d'autre ;

QUE la présente résolution soit transmise au Groupe Conseil BC2 et à la directrice du service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

Avis de motion
REG634-19
zonage
hébergement
touristique

9e) Avis de motion du règlement no 634-19 – Zonage hébergement touristique

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Millette qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement no 634-19 modifiant le règlement de zonage no 634 afin de préciser les définitions pour les établissements d'hébergement touristique et d'établir des normes encadrant les établissements d'hébergement touristique en résidence principale à titre d'usage complémentaire, sera adopté

Avis de motion
REG740-3
Usages cond.

9f) Avis de motion règlement no 740-3 – Usages conditionnels hébergement touristique

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Millette qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement no 740-3 modifiant le règlement no 740 sur les usages conditionnels afin de retirer les dispositions visant la gestion de l'hébergement touristique à court terme dans les résidences, sera adopté.

Résolution
2023-12-344
Adoption projet
REG637-9

9g) Adoption du projet de règlement no 637-9 – Permis et certificats hébergement touristique

ATTENDU QUE le 17 mars 2023 le projet de règlement no 637-9 portant sur les permis et certificats encadrant l'hébergement touristique a été déposé, mais qu'il aurait plutôt dû être adopté ;

ATTENDU QU'il y a lieu de rectifier la situation, le projet de règlement no 637-9 portant sur les permis et certificats encadrant l'hébergement touristique sera adopté aujourd'hui comme suit ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 637 tel que déjà amendé, afin d'harmoniser ses dispositions avec la *Loi sur l'hébergement touristique* et le *Règlement sur l'hébergement touristique*, lequel est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2022, notamment, de régir les demandes visant l'hébergement touristique en résidence principale et de villégiature et d'ajuster certaines dispositions inscrites au règlement ;

ATTENDU QUE les dispositions du règlement sur les permis et certificats numéro 637 doivent être modifiées, conformément à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1) et de la *Loi sur l'hébergement touristique* (LQ 2021, c 30) ;

ATTENDU QU'un premier avis de motion portant sur le règlement numéro 637-9 a été donné par la conseillère Eugénie Auger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 17 mars 2023 et qu'un second avis de motion a été donné par le conseiller Derek Dagenais-Guy à la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 18 août 2023 ;

ATTENDU QU'un projet du règlement numéro 637-9 a été déposé à la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 17 mars 2023 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 14 avril 2023 pour entendre les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 637-9 ne comprend pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU'une copie du règlement numéro 637-9 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais impartis par la Loi ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents déclarent avoir lu le règlement numéro 637-9 et renoncent à sa lecture, conformément au Code municipal du Québec ;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adopte le projet de règlement no 637-9, et ce, avec plein effet juridique au 17 mars 2023.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

Résolution
2023-12-345
Adoption projet
REG917

9h) Adoption du projet de règlement no 917 – Clapets antiretour

ATTENDU QUE le 15 septembre 2023 le projet de règlement no 917 portant sur les clapets antiretour a été déposé, mais qu'il aurait plutôt dû être adopté ;

ATTENDU QU'il y a lieu de rectifier la situation, le projet de règlement no 917 portant sur les clapets antiretour sera adopté aujourd'hui comme suit ;

ATTENDU QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C 47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard juge opportun et nécessaire d'imposer la mise en place de protections contre les dégâts d'eau à l'égard de toute construction située sur son territoire;

ATTENDU QUE suivant l'article 21 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou à son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer un appareil destiné à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout, conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 19 de ladite loi;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 15 septembre 2023;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretour, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement a également pour objet de retirer l'obligation relative aux clapets antiretour prévue au Règlement de construction no 636 afin d'éviter toute incompatibilité entre ces règlements;

ATTENDU QUE toute modification d'un règlement de construction doit être faite conformément aux articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Il est proposé par le conseiller :

Bryan Dunaj

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adopte le projet de règlement no 917 portant sur les clapets antiretour, et ce, avec plein effet juridique au 15 septembre 2023.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

10.PARCS, SENTIERS ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

11.LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Résolution
2023-12-346
Renouvel.
édition
calendrier
municipal

11a) Renouvellement contrat d’édition du calendrier annuel municipal

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler le contrat d’édition gratuite pour une période de trois (3) ans avec l’entreprise « Édition média Plus Communication » (EMPC) pour les éditions des années 2025, 2026 et 2027, selon les mêmes termes contenus dans le contrat signé le 6 septembre 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité fournit et demeure la seule responsable du contenu rédactionnel et visuel du calendrier, mais confie à EMPC la recherche de la publicité, l’édition et la production de celui-ci;

Il est proposé par la conseillère: Eugénie Auger

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard renouvelle le contrat d’édition gratuite avec EMPC et autorise le directeur général ou en son absence la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat avec EMPC pour une période de trois (3) ans, soit les éditions des années 2025, 2026 et 2027, dans les mêmes termes que le contrat signé en septembre 2018.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

12.ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX

13.SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt des
interventions
des pompiers
de novembre
2023

13a) Dépôt des interventions des pompiers pour le mois de novembre 2023

Le conseiller Daniel Millette dépose devant le conseil municipal le rapport des interventions des pompiers pour le mois de novembre 2023.

Résolution
2023-12-347
Achat camion
autopompe

13b) Achat d’un camion-citerne autopompe

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir un (1) camion autopompe-citerne 2023 ou plus récent châssis commercial Freightliner M2-106, 1400 gallons impérial;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d’offres public sur le site SEAO du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 2023 et dans le journal l’Accès le 1^{er} novembre 2023 sous le numéro INC-2023-004 pour l’achat d’un (1) camion autopompe-citerne 2023, 1400 gallons impérial;

ATTENDU qu’il y a eu un seul soumissionnaire :

Fournisseur	\$ avant les taxes	Conformité
Thibault et Associés / l’Arsenal	773 459,38 \$	Oui

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard octroie l’achat d’un (1) camion-citerne autopompe 2023, 1400 gallons impérial, châssis commercial Freightliner M2 106 au montant de 773 459,38 \$, plus les taxes applicables, auprès du fournisseur Thibault et Associés / l’Arsenal conformément à l’appel d’offres no INC-2023-004;

QUE le directeur de la sécurité publique et incendie ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de s’approprier ce camion-citerne autopompe.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

Résolution
2023-12-348
Adoption plan
sécurité civile

13c) Adoption du plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3)* la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE le plan municipal de sécurité civile doit être révisé et mis à jour annuellement;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 2023-02-046 adoptée le 17 février 2023 le conseil demandait une révision et une mise à jour par le directeur de la sécurité publique du plan municipal de sécurité civile;

ATTENDU QUE le directeur de la sécurité incendie et coordonnateur de la sécurité civile a révisé et mis à jour le plan municipal de sécurité civile conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisations et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

ATTENDU QUE cette version révisée a été déposée pour consultation au conseil le 6 novembre dernier;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adopte la révision du « Plan de sécurité civile ».

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

Résolution
2023-12-349
Entente avec
Croix-Rouge
2024-2026

13d) Entente avec la Croix-Rouge 2024-2026

ATTENDU QUE la Municipalité et la Société canadienne de la Croix-Rouge doivent renouveler leur entente de service aux sinistrés arrivant à échéance en février 2024;

ATTENDU QUE les parties souhaitent renouveler l'offre de service aux sinistrés pour deux ans, soit de 2024 à 2026 selon des modalités mises à jour dans l'*Entente de service aux personnes entre municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la Société canadienne de la Croix-Rouge*.

Il est proposé par la conseillère : Meighen Vaillancourt-Campeau

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise le maire ou le directeur général et le directeur du service de sécurité publique et incendie, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente concernant les services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

Résolution
2023-12-350
Embauche de
pompiers

13e) Embauche de pompiers

ATTENDU QUE le service incendie a un effectif réduit de pompiers;

ATTENDU QUE le service incendie a publié une offre d'emploi pour des pompiers à temps partiel en janvier 2023 ;

ATTENDU QUE le service incendie a reçu plusieurs candidatures;

ATTENDU QUE les candidats Jérémie Martin, Gabriel Beaulieu et Yan Boivin ont été retenus et sont en poste depuis le 17 février 2023 ;

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme l'embauche de messieurs Gabriel Beaulieu, Jérémie Martin et Yan Boivin rétroactivement au 17 février 2023 au poste de pompiers recrues.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE

14.INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15.VARIA

16.SÉANCE DE QUESTIONS

Maximum 20 minutes

Le conseil municipal a répondu aux questions.

Résolution
2023-12-351
Levée de la
Séance

17.LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller : Daniel Millette

QUE cette séance soit levée à 19 h 28.

Le vote est demandé
et résolu unanimement;

ADOPTÉE


Claude Charbonneau
Maire


Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE « A »
Point 6e) Réaffectation budgétaire d'août à décembre 2023

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202308

Journal : Amendement

No d'écriture : 526

Type : AMENDEMENT

Statut : REPORTÉE

No report : 2478

Date création : 2023-08-09

Utilisateur : MHGAG

Date report : 2023-08-14

Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Credit
02-220-00-521	TRANSFERT INTERNE pour couvrir manque disponibilité				1 050,00
02-220-00-640	TRANSFERT INTERNE pour couvrir manque disponibilité			5 230,00	
02-220-00-522	TRANSFERT INTERNE pour couvrir manque disponibilité			4 000,00	
02-220-00-525	TRANSFERT INTERNE pour couvrir manque disponibilité				5 230,00
02-220-00-522	TRANSFERT INTERNE pour couvrir manque disponibilité			1 050,00	
02-220-00-523	TRANSFERT INTERNE pour couvrir manque disponibilité			4 000,00	
02-220-00-419	TRANSFERT INTERNE pour couvrir manque disponibilité				5 400,00
02-220-00-414	TRANSFERT INTERNE pour couvrir manque disponibilité			5 400,00	
02-220-00-419	TRANSFERT INTERNE pour couvrir manque disponibilité				8 000,00
Total de l'écriture : 526				19 680,00	19 680,00
Total du journal : Amendement				19 680,00	19 680,00
Total de la période : 202308				19 680,00	19 680,00
Grand total				19 680,00	19 680,00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202308					
Journal : Amendement					
No d'écriture : 527		Type : AMENDEMENT	Statut : REPORTÉE	Date création : 2023-08-11Utilisateur : MHGAG	
		No report : 2479		Date report : 2023-08-15Utilisateur : MHGAG	
No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Credit
02-701-51-695	transfert INTERNE pour couvrir solde				600,00
02-620-00-499	transfert INTERNE pour couvrir solde	7 - LOISIRS	GRSHOW	600,00	
Total de l'écriture : 527				600,00	600,00
Total du journal : Amendement				600,00	600,00
Total de la période : 202308				600,00	600,00
Grand total				600,00	600,00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202309					
Journal : Amendement					
No d'écriture : 528		Type : AMENDEMENT	Statut : REPORTÉE	Date création : 2023-09-13Utilisateur : MHGAG	
		No report : 2489		Date report : 2023-09-15Utilisateur : MHGAG	
No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Credit
02-610-00-418	TRANSFERT INTERNE urbanisme				6 000,00
02-610-00-412	TRANSFERT INTERNE urbanisme			2 000,00	
02-610-00-419	TRANSFERT INTERNE urbanisme			2 000,00	
02-610-00-121	TRANSFERT INTERNE urbanisme			6 000,00	
02-610-00-418	TRANSFERT INTERNE urbanisme				4 000,00
Total de l'écriture : 528				10 000,00	10 000,00
Total du journal : Amendement				10 000,00	10 000,00
Total de la période : 202309				10 000,00	10 000,00
Grand total				10 000,00	10 000,00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202309
Journal : Amendement
No d'écriture : 529 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2023-09-01Utilisateur : MHGAG
No report : 2500 Date report : 2023-10-10Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-610-00-525	TRANSFERT INTERNE pour separateurs			805,00	
02-610-00-418	TRANSFERT INTERNE POUR FRAIS POSTE URBANISME				1 000,00
02-610-00-670	TRANSFERT INTERNE pour separateurs				805,00
02-701-59-524	TRANSFERT INTERNE bc65990			1 500,00	
02-701-59-522	TRANSFERT INTERNE bc65990				1 500,00
02-701-59-524	TRANSFERT INTERNE bc65993			1 200,00	
02-701-59-522	TRANSFERT INTERNE bc65993				1 200,00
02-610-00-321	TRANSFERT INTERNE POUR FRAIS POSTE URBANISME			1 000,00	
Total de l'écriture : 529				4 505,00	4 505,00
Total du journal : Amendement				4 505,00	4 505,00
Total de la période : 202309				4 505,00	4 505,00
Grand total				4 505,00	4 505,00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202310
Journal : Amendement
No d'écriture : 530 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2023-10-11Utilisateur : MHGAG
No report : 2502 Date report : 2023-10-11Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-220-00-419	transfert interne Service INCENDIE				100,00
02-220-00-419	transfert interne service INCENDIE				
02-220-00-523	transfert interne Service INCENDIE			3 200,00	
02-220-00-640	transfert interne Service INCENDIE			100,00	
02-220-00-641	transfert interne Service INCENDIE			800,00	
02-220-00-419	transfert interne Service INCENDIE				4 000,00
Total de l'écriture : 530				4 100,00	4 100,00
Total du journal : Amendement				4 100,00	4 100,00
Total de la période : 202310				4 100,00	4 100,00
Grand total				4 100,00	4 100,00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202311
Journal : Amendement
No d'écriture : 531 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2023-11-02 Utilisateur : MHGAG
No report : 2515 Date report : 2023-11-06 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Credit
03-900-00-900	transfert interne pour GESTIN documentaire				13 800,00
02-701-50-521	transfert interne POUR JARDINS COMMUNAUTAIRES à transférer et préparer les futurs			20 000,00	
02-130-00-414	Transfert interne pour sécurité informatique _par CBM			16 000,00	
02-130-00-414	transfert interne pour GESTIN documentaire			13 800,00	
03-900-00-900	transfert interne POUR JARDINS COMMUNAUTAIRES à transférer et préparer les futurs				20 000,00
03-900-00-900	Transfert interne pour sécurité informatique _par CBM				16 000,00
Total de l'écriture : 531				49 800,00	49 800,00
Total du journal : Amendement				49 800,00	49 800,00
Total de la période : 202311				49 800,00	49 800,00
Grand total				49 800,00	49 800,00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202311
Journal : Amendement
No d'écriture : 532 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2023-11-07 Utilisateur : MHGAG
No report : 2520 Date report : 2023-11-07 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Credit
02-610-00-345	transfert interne Urbanisme			3 000,00	
02-610-00-418	transfert interne Urbanisme				3 000,00
Total de l'écriture : 532				3 000,00	3 000,00
Total du journal : Amendement				3 000,00	3 000,00
Total de la période : 202311				3 000,00	3 000,00
Grand total				3 000,00	3 000,00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202311					
Journal : Amendement					
No d'écriture : 533		Type : AMENDEMENT	Statut : REPORTÉE	Date création : 2023-11-06 Utilisateur : MHGAG	
		No report : 2524		Date report : 2023-11-22 Utilisateur : MHGAG	
No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Credit
02-320-00-522	TRANSFERT interne pour entretien TP et Tamis			28 100,00	
02-320-00-111	TRANSFERT interne pour entretien TP et Tamis				28 100,00
Total de l'écriture : 533				28 100,00	28 100,00
Total du journal : Amendement				28 100,00	28 100,00
Total de la période : 202311				28 100,00	28 100,00
Grand total				28 100,00	28 100,00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202311
Journal : Amendement
No d'écriture : 534 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2023-11-15Utilisateur : MHGAG
No report : 2524 Date report : 2023-11-22Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Credit
02-220-00-640	transfert interne service incendie			1 800,00	
02-320-00-438	Transfert interne Travaux public			3 640,00	
02-320-00-521	Transfert interne Travaux public			17 000,00	
02-310-00-418	Transfert interne Travaux public			13 500,00	
02-310-00-111	Transfert interne Travaux public				60 000,00
02-330-00-631	Transfert interne Travaux public			48 000,00	
02-320-00-522	Transfert interne Travaux public			28 070,00	
02-320-00-655	Transfert interne Travaux public				1 000,00
02-320-00-523	Transfert interne Travaux public			91 185,00	
02-701-20-418	Transfert interne Travaux public & Parcs & Ent.Batiment&loisir			1 300,00	
02-310-00-411	Transfert interne Travaux public			37 770,00	
02-130-00-341	Transfert interne administration			680,00	
02-701-50-651	Transfert interne Travaux public & Parcs				450,00
02-701-50-650	Transfert interne Travaux public & Parcs				1 900,00
03-900-00-900	Transfert interne pour Sous-Traitant Nautique 2023				22 066,00
02-701-20-670	Transfert interne Travaux public & Parcs & Ent.Batiment&loisir			560,00	
02-320-00-111	Transfert interne Travaux public				87 185,00
02-330-00-655	Transfert interne Travaux public			900,00	
02-190-00-200	Transfert interne Travaux public & Parcs & Ent.Batiment				2 000,00
03-900-00-900	transfert interne pour toiture et entretien caserne				11 200,00
02-310-00-345	Transfert interne Travaux public			1 075,00	
02-190-00-111	Transfert interne Travaux public & Parcs & Ent.Batiment				10 000,00
02-310-00-331	Transfert interne Travaux public			1 670,00	
02-320-00-627	Transfert interne Travaux public				3 000,00
02-220-00-655	transfert interne service incendie				1 800,00
02-130-00-419	Transfert interne administration				680,00
02-320-00-515	Transfert interne Travaux public			3 140,00	
02-320-00-200	Transfert interne Travaux public				19 000,00
02-701-50-655	Transfert interne Travaux public & Parcs				100,00
02-320-00-640	Transfert interne Travaux public			900,00	
02-220-00-522	transfert interne pour toiture et entretien caserne			11 200,00	
02-310-00-419	Transfert interne Travaux public				495,00
02-320-00-626	Transfert interne Travaux public				4 000,00
02-330-00-515	Transfert interne Travaux public			3 700,00	
02-220-00-414	Transfert interne service incendie (Projet Tablette)			11 000,00	
02-701-40-522	Transfert interne pour Sous-Traitant Nautique 2023			22 066,00	
02-701-20-522	Transfert interne Travaux public & Parcs & Ent.Batiment&loisir			4 930,00	
02-130-00-494	Transfert interne administration				2 000,00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202311
Journal : Amendement
No d'écriture : 534 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2023-11-15Utilisateur : MHGAG
No report : 2524 Date report : 2023-11-22Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Credit
02-320-00-650	Transfert interne Travaux public				5 000,00
02-701-20-651	Transfert interne Travaux public & Parcs & Ent.Batiment&loisir			75,00	
02-320-00-527	Transfert interne Travaux public				700,00
02-701-40-111	Transfert interne pour salaires nautiques 2023			26 290,00	
03-900-00-900	Transfert interne pour salaires nautiques 2023				26 290,00
02-701-20-111	Transfert interne Travaux public & Parcs & Ent.Batiment&loisir				10 000,00
02-701-20-200	Transfert interne Travaux public & Parcs & Ent.Batiment&loisir				20 000,00
02-320-00-624	Transfert interne Travaux public				40 000,00
03-900-00-900	TRANSFERT INTERNE POUR peinturer Bateau				1 500,00
02-330-00-625	Transfert interne Travaux public			6 200,00	
02-701-50-523	Transfert interne Travaux public & Parcs			1 015,00	
02-130-00-418	Transfert interne administration	5 - FACULTATIF	HONORA	2 500,00	
02-701-50-525	Transfert interne Travaux public & Parcs			11 405,00	
02-701-20-341	Transfert interne Travaux public & Parcs & Ent.Batiment&loisir			245,00	
02-330-00-621	Transfert interne Travaux public			4 700,00	
02-701-50-111	Transfert interne Travaux public & Parcs				20 000,00
03-900-00-900	Transfert interne sec. incendie pour generatrice				2 500,00
02-701-40-523	TRANSFERT INTERNE POUR peinturer Bateau			1 500,00	
02-320-00-412	Transfert interne Travaux public			1 500,00	
02-330-00-523	Transfert interne Travaux public			10 000,00	
02-310-00-522	Transfert interne Travaux public			1 200,00	
02-701-50-522	Transfert interne Travaux public & Parcs			7 480,00	
02-320-00-651	Transfert interne Travaux public				1 800,00
02-320-00-622	Transfert interne Travaux public				15 000,00
02-220-00-649	Transfert interne sec. incendie pour generatrice			2 500,00	
03-900-00-900	Transfert interne service incendie (Projet Tablette)				11 000,00
02-701-20-650	Transfert interne Travaux public & Parcs & Ent.Batiment&loisir			177,00	
02-320-00-414	Transfert interne Travaux public			250,00	
02-701-20-525	Transfert interne Travaux public & Parcs & Ent.Batiment&loisir			43,00	
02-130-00-655	Transfert interne administration				500,00
Total de l'écriture : 534				381 166,00	381 166,00
Total du journal : Amendement				381 166,00	381 166,00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202311

Total de la période : 202311	381 166,00	381 166,00
Grand total	381 166,00	381 166,00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202311					
Journal : Amendement					
No d'écriture : 535		Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE		Date création : 2023-11-27 Utilisateur : MHGAG	
		No report : 2531		Date report : 2023-12-06 Utilisateur : MHGAG	
No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Credit
02-320-00-499	Transfert interne				5 000,00
02-350-00-649	Transfert interne éclairage				1 500,00
02-701-30-521	Transfert interne				495,00
02-330-00-623	Transfert interne			5 000,00	
02-701-30-651	Transfert interne				100,00
02-340-00-521	Transfert interne éclairage			1 500,00	
02-320-00-527	Transfert interne			15,00	
02-340-00-681	Transfert interne éclairage				688,00
02-340-00-521	Transfert interne éclairage			688,00	
02-701-30-331	Transfert interne			580,00	
Total de l'écriture : 535				7 783,00	7 783,00
Total du journal : Amendement				7 783,00	7 783,00
Total de la période : 202311				7 783,00	7 783,00
Grand total				7 783,00	7 783,00